

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Sophie Tourangeau

<https://www.cadre21.org/membres/397d087e06a5f1023eef9171>

Date d'obtention : 2024-03-06 17:28:09

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Une prise en charge rapide afin de dresser un portrait de la situation est primordial pour assurer la sécurité et le bien-être des jeunes.

Les limites des interventions dans le traitement de la situation rapportée.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

L'utilisation de l'aide-mémoire est important pour s'assurer que tout est bien fait.

L'utilisation des questions préétablies permet d'avoir en mains toutes les informations pertinentes pour évaluer le portrait juste de la situation.

Connaître les rôles de chacun/ favoriser la collaboration

Mieux communiquer les informations aux bonnes personnes.

Traiter de cas de figure permet de bien nous expliquer nos rôles et obligations.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Bienveillance

explication claire de la démarche

sensibilisation